



**PRÉFÈTE  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Largentière

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 072023-12-12-00007**  
portant nomination des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
pour certaines communes de l'arrondissement de LARGENTIERE

**La préfète de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le code électoral, notamment les articles L 19 et R 7 à R 11 ;

VU la circulaire NOR : INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU le décret NOR IOMA2319666D du 13 juillet 2023 portant nomination de la préfète de l'Ardèche - Mme ELIZEON (Sophie) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2023-11-28-00001 du 28 novembre 2023 portant délégation de signature de M. François PAYEBIEN, sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE, assurant les fonctions de sous-préfet de LARGENTIERE par intérim ;

VU les désignations du président du tribunal judiciaire de PRIVAS en date du 17 octobre 2023 ;

VU les désignations complémentaires du président du tribunal judiciaire de PRIVAS en date du 7 décembre 2023 ;

VU les propositions des maires des communes des ASSIONS, LAVILLEDIEU, ROCHECOLOMBE et SAINT CIRGUES EN MONTAGNE ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans ces communes les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

SUR proposition du sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE, sous-préfet de LARGENTIERE par intérim ;

## ARRETE

**Article 1 :** La composition des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes des ASSIONS, LAVILLEDIEU, ROCHECOLOMBE et SAINT CIRGUES EN MONTAGNE, arrondissement de LARGENTIERE, est fixée conformément aux deux tableaux joints en annexes.

**Article 2 :** Les membres des commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans à compter du présent arrêté.

**Article 3 :** La composition des commissions de contrôle devra être rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 4 :**

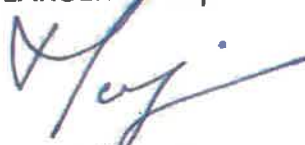
- Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin 69003 Lyon) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès du préfet de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse du préfet.

**Article 5 :** Le sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE, sous-préfet de LARGENTIERE par intérim, et les maires des communes de l'arrondissement de LARGENTIERE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à LARGENTIERE, le 12 décembre 2023,  
Pour la préfète de l'Ardèche et par délégation,  
Le sous-préfet de TOURNON,  
Sous-préfet de LARGENTIERE par intérim,



François PAYEBIEN.

**Annexes 1 : Commissions de contrôles à trois membres** : communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles une seule liste est représentée au sein du conseil municipal :

Commune	Qualité	Conseiller municipal	Délégués de l'administration	Délégués du tribunal judiciaire
<b>LES ASSIONS</b>	Titulaire	Mme Nathalie VAZ FERNANDES	M. Marc LECAUX	Mme Monique BLANC
	Suppléant	Mme Pascale SUEL	Mme Christiane Marie MARDELLE née MOUTET	M. Patrick PELLEGRINO
<b>ROCHECOLOMBE</b>	Titulaire	Mme Mireille GUIVARC'H née TEYSSIER	Mme Laurence DELEUZE	M. Joël DRIGEARD
	Suppléant	Mme Marie-Dominique DUMAS née GONIN	M. Annet PERRIN	Mme Marina GERAY
<b>SAINT CIRGUES EN MONTAGNE</b>	Titulaire	Mme Christelle CEYTE née QUEYREYRE	M. Julien OLLER	M. Michel MIALON
	Suppléant	M. Christian ASTIER	M. Gilbert DENOLLY	Mme Nathalie COURIOL

**Annexe 2 : Commissions de contrôle à cinq membres :** communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles plusieurs listes sont représentées au sein du conseil municipal :

Commune		Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
LAVILLEDIEU	Titulaires	- Mme DEL REY Marie-France née HIDOT - Mme IMBERT Juliette - M. CAMBIER David	- M. ZERROUDI Antoine - M. MARTIN Bernard	/
	Suppléants	/	/	/